CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023 DELIBERATION N°2023-34

Le 18 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 11 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (16): M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9): Mme GARNIER à M. SEGUELA, M. BERTHUOT, à M. GAILLARD, M. CARDIN à M. TROADEC, M. ALDEBERT à Mme MALLET, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. BELIN à Mme MAURIN, Mme LEGENDRE à M. MEYRUEIS, Mme FERRAND à M. DUPUIS.

ABSENTS (4): Mme SANTANACH, M. MALLET, M. YANG, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPUIS.

TARIFS DE LOCATION DE L'AGORA GYMNASE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de mettre en place des tarifs pour la location de l'Agora Gymnase qui depuis son ouverture en 2021, rencontre un vif succès de fréquentation par les associations locales pour leurs entraînements, matchs et compétitions,

Considérant que par ailleurs, la commune reçoit ponctuellement des demandes d'utilisation qu'il convient de cadrer par la mise en place de tarifs de location,

Considérant les tarifs proposés comme suit :

Pour les associations locales

	Journée	Week-end	
Rdc	800€	1500 €	
Etage	500€	800€	
Rdc + étage	1000€	2000 €	

Autres

	Journée	Week-end	
Rdc	1000€	2000 €	
Etage	700€	1400 €	
Rdc + étage	1500 €	2500 €	

Caution pour tous: 2000 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme TRONC, Adjointe au Maire déléguée aux associations et aux festivités,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter les tarifs pour la location de l'Agora gymnase dans les conditions mentionnées,
- D'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2023,
- De dire que la gratuité pour les activités des associations locales est maintenue, sous réserve que les manifestations servent l'intérêt local (sportif ou culturel) et qu'il ne génère pas de profit à destination d'autres partenaires,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Maurice SAILLA

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de : La réception en Préfecture le : 49/3/23 L'affichage/publication du : 49/03/23

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



HELIOS: comptabilité publique ACTES: contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2334DEL	
Objet:	Tarifs de location de l'Agora gymnase	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2023-07-19 00:00:00+02	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers	
Identifiant unique:	030-213000474-20230719-2334DEL-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr	

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	854 o
Nom métier : 030-213000474-20230719-2334DEL-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	169.8 Ko

Nom original: 2334DEL.pdf

Nom métier:

99_DE-030-213000474-20230719-2334DEL-DE-1-1_1.pdf **Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2023 à 11h53min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2023 à 11h53min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2023 à 11h56min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2023 à 11h56min15s	Reçu par le MI le 2023-07-19